



Le mot de Monsieur le Maire

L'année 2008 est passée... Depuis mon élection, la nouvelle équipe municipale a su se mettre en place en s'investissant pleinement, chacun dans le cadre de ses compétences et de ses attributions, au sein des commissions et des syndicats intercommunaux. Il est bon de souligner que l'harmonie règne entre les membres du Conseil municipal et que le travail s'effectue dans une ambiance sereine.

Nous nous félicitons de la réussite des diverses manifestations publiques auxquelles ont participé de nombreux Villacalvitiens au cours de l'année 2008, et qui sont évoquées dans ce bulletin.

Nous sommes heureux également d'avoir pu mener à bien certains projets. L'aménagement du Plan d'eau se terminera au printemps 2009, pour la plus grande joie des pêcheurs, des randonneurs et des simples promeneurs. Notre cimetière a été pourvu d'un nouveau portail plus large, permettant l'accès de véhicules. Le remplacement de panneaux routiers délabrés a été entamé et se poursuivra cette année. Le Plan Cadastral Napoléonien a été restauré et restructuré sous une forme qui assurera une conservation parfaite. Cette archive constitue une pièce précieuse de notre patrimoine communal qu'il convenait de ne pas laisser se dégrader.

Des projets plus conséquents sont actuellement dans leur phase initiale de réalisation. C'est le cas notamment de la réhabilitation du logement situé 16 rue Pasteur. L'ancien logement fera place à deux appartements de conception moderne.

Je remercie pour tout cela non seulement l'équipe municipale mais aussi les membres des Associations ainsi que les bénévoles qui m'ont étroitement accompagné au fil des mois.

Il ne faut pas s'arrêter en si bon chemin, et continuer à œuvrer pour que la joie de vivre, la paix, la confiance en l'avenir règnent à Villechauve, sans s'éloigner du bon sens et du réalisme.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous présenter tous ses vœux de bonne et heureuse année 2009. Que celle-ci vous apporte, à vous et à vos proches, la réalisation de vos souhaits les plus chers, et surtout une bonne santé.

Le Maire, Alain Lajoux



Une nouvelle année commence

Le 23 Janvier dernier, Monsieur le Maire a présenté les vœux du Conseil Municipal pour l'année 2009. Monsieur Serge Lepage, Conseiller Général du canton de St Amand, nous a honorés de sa présence et s'est associé aux vœux formulés par Monsieur Alain Lajoux.



De nombreux Villacalvitiens étaient présents, dont notre Maire honoraire, M. Louis Surgé. C'est avec beaucoup d'intérêt que l'assistance a écouté l'allocution de leur nouveau Maire.

A cette occasion, M. Lajoux a pu présenter un bref compte-rendu de l'action menée par la Municipalité au cours des mois qui ont suivi les élections de Mars 2008, en soulignant notamment l'aménagement du Plan d'eau. Celui-ci est en effet une base de loisirs qu'il convient d'entretenir et d'améliorer. Il peut être aussi un site agréable pour organiser diverses fêtes et manifestations, publiques ou privées.

M. Lajoux a également annoncé les prochaines actions importantes dans lesquelles la Municipalité va s'engager, en particulier la réhabilitation et le réaménagement du logement communal situé rue Pasteur.

Le mot de notre Conseiller Général

« L'année 2008 vient de se terminer avec quelques gros nuages au-dessus de nos têtes et il faudra sûrement attendre quelques bons mois pour retrouver de la clarté et quelques rayons de soleil... »

Faut-il pour autant baisser les bras ? Non, car ce n'est pas la première crise ni la dernière période sombre que nous traverserons. Au conseil Général, la majorité à laquelle j'appartiens a décidé de faire face et de ne pas ajouter de la morosité à la sinistrose. C'est bien parce que la situation est difficile que nous devons aller de l'avant pour soutenir l'activité et protéger les emplois loir-et-chériens.

C'est dans cet état d'esprit que le Département compte agir avec ses partenaires au premier rang desquels viennent les communes et les intercommunalités. Que ce soit dans ses domaines de compétences : routes, collèges, action sociale... et parfois, lorsque la situation l'impose, hors compétences.

Le budget 2009 qui vient d'être voté par la majorité départementale illustre concrètement notre volonté de soutenir l'activité locale. En réponse à la crise, je suis donc heureux de vous annoncer deux bonnes nouvelles.

En premier lieu, le Département va continuer d'investir à un niveau élevé, avec 60 millions directement injectés dans l'économie locale. Pour vous donner des exemples concrets, les programmes routiers de nos cinq déviations seront accélérés. Sans oublier les quatre derniers collèges que nous devons rénover de fond en comble. C'est autant d'argent qui va alimenter nos entreprises de bâtiments et de travaux publics. C'est autant d'emplois qui ne seront pas délocalisés.

Le secteur social reste le premier budget du Département et verra cette année la généralisation du revenu de solidarité active qui vient remplacer le R.M.I.. Les aides aux communes sont maintenues à hauteur de 24 millions d'euros et le Conseil Général augmente de 12.30 % sa participation au Service d'incendie et de secours.

La deuxième bonne nouvelle, c'est que l'ensemble de ces programmes s'effectuera sans que le Département n'augmente sa fiscalité.

Vous le voyez, nous restons dans une dynamique positive pour les familles et pour les entreprises loir-et-chériennes. Pour elles, nous allons continuer de développer l'économie et l'innovation et soutenir les projets qui maintiennent l'activité dans un esprit de solidarité. Car le département, ne l'oublions pas, est l'institution du cœur !

Aussi, en cette période qu'il me soit permis de vous souhaiter ainsi qu'à vos proches une bonne année 2009 et qu'elle vous apporte tout ce qu'il y a de plus beau, en particulier la santé. »

Serge Lepage

Conseiller général du canton de Saint-Amand-Longpré

Les Citoyens de Villechauve à l'honneur

La Place Louis Surgé



Le 27 Septembre 2008, s'est déroulée la cérémonie au cours de laquelle a été dévoilée la plaque portant le nouveau nom de la place de la Mairie : place Louis Surgé. En présence de Monsieur Serge Lepage, Conseiller général de notre canton et Président de notre Communauté de Beauce et Gâtine, de Monsieur André Buisson, Conseiller général du canton de Selommès et des Maires de plusieurs communes voisines, les habitants de Villechauve ont tenu par ce geste à témoigner leur reconnaissance « envers un Homme ayant consacré autant de temps, et ayant consenti un tel investissement, au service de sa Commune ». Madame Surgé a été associée à cet hommage et la Municipalité lui a offert, au nom de la Commune, un bouquet pour la remercier d'avoir pendant 43 années consenti aux mandats successifs de son époux.

M. Lajoux, Maire de Villechauve, dévoile la plaque portant le nouveau nom de la Place de la Mairie.



Madame Moron, Conseillère municipale remet le bouquet à Madame Surgé.



MM Lepage, Druon et Buisson sont venus témoigner leur estime et leur amitié à Monsieur Surgé.

Noces d'Or de Monsieur et Madame Pourpoint



Le 12 Juillet 2008 ont été célébrées les Noces d'Or de Monsieur et Madame Pourpoint, demeurant à Villechauve depuis 1983. La cérémonie s'est déroulée dans la Salle communale, où ont été réunies les trois générations de leur famille, en présence de nombreux amis. Les grandes étapes de leur vie commune ont été évoquées devant l'assistance, puis ils ont reçu des mains de Monsieur le Maire le document officiel attestant leurs cinquante ans de mariage. Un Vin d'honneur a été offert ensuite à toutes les personnes présentes.



M. Lajoux lit à M. et Mme Pourpoint l'acte officialisant leurs 50 années de mariage



Jacques et Roberte ont honoré de bonne grâce la coutume du baiser des jeunes mariés

Noces d'Or de Monsieur et Madame Poirier

Le 27 Septembre 2008 ont été célébrées les Noces d'Or de Monsieur et Madame Poirier, demeurant à Villechauve depuis leur mariage. La cérémonie s'est déroulée dans la Salle communale, où ont été réunies les quatre générations de leur famille. Les étapes essentielles de leur vie ont été évoquées. En particulier, l'engagement dans la vie municipale de Gilberte Poirier, régulièrement élue Conseillère depuis 1983, a été rappelé, ainsi que son rôle de Présidente du Club des Anciens. Puis Monsieur et Madame Poirier ont tenu à renouveler solennellement leur engagement mutuel de se prendre pour époux, avant de recevoir des mains de Monsieur le Maire l'acte attestant leurs cinquante années de mariage. Un Vin d'honneur a été offert à toute l'assistance.



La famille et de nombreux amis se sont rassemblés pour assister à la cérémonie.



M. et Mme Poirier n'ont pas hésité à échanger le traditionnel baiser des jeunes époux.



Au nom de la Mairie, Mme Moron offre un bouquet de mariée à Madame la Conseillère municipale.



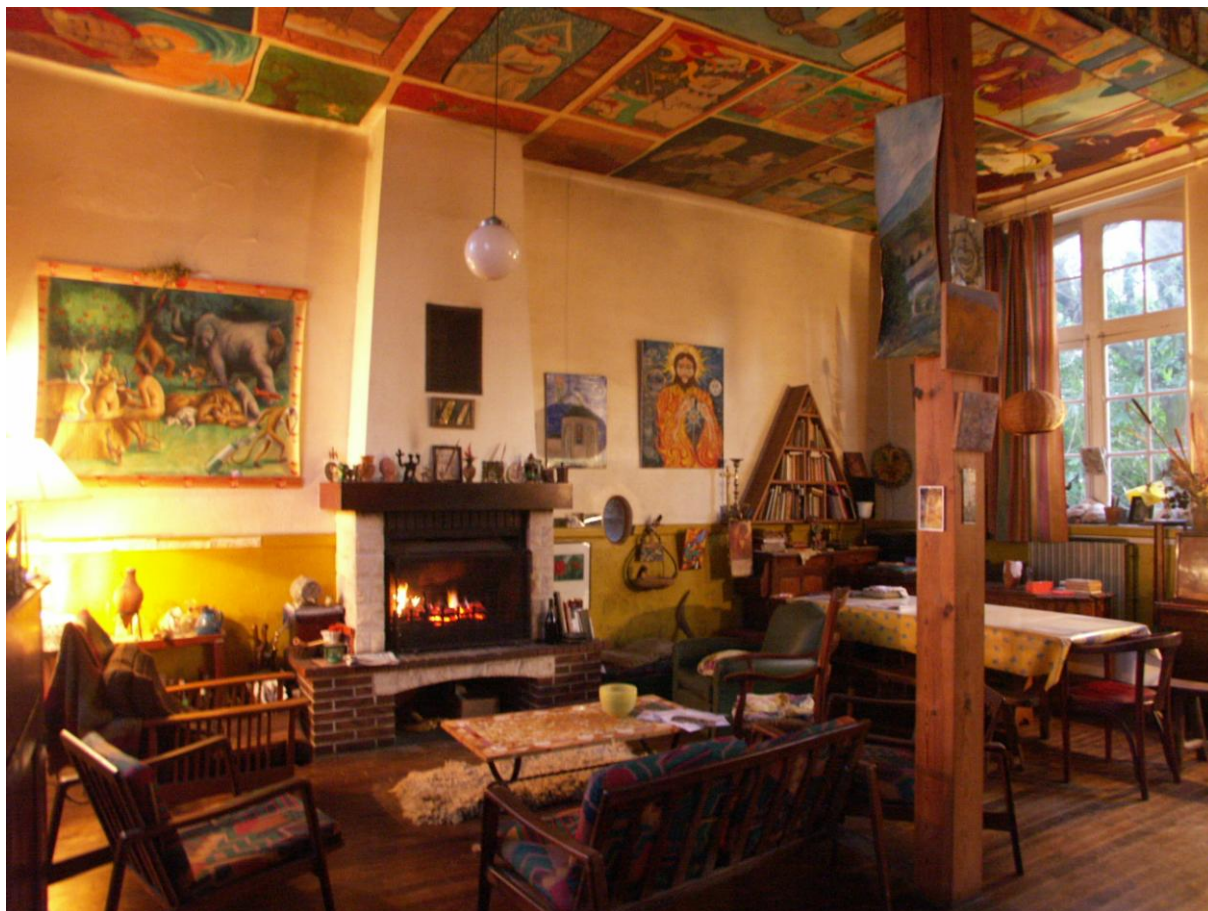
Mme Poirier présente à ses concitoyens le certificat de Noces d'Or remis par M. le Maire.

Un mot sur Villechauve et son histoire

Au 11 rue Pasteur, M. et Mme Claude LABALLE tiennent 3 chambres d'hôtes dans une grande maison qui abritait jusqu'en 1970 l'Ecole et la Mairie de Villechauve. L'une des chambres était celle de l'institutrice qui bénéficiait d'un logement de fonction dans l'école, comme c'était alors la tradition dans les villages. Une autre chambre était le bureau du maire et la troisième était le bureau du cadastre. La maison d'hôtes, affiliée aux Gîtes de France, a pour nom « La Lune et les Feux », en référence aux fresques peintes par les élèves sur le mur longeant la rue.

La grande salle de classe a été réaménagée mais a conservé des vestiges de son ancienne affectation. On remarque le magnifique parquet en bois exotique plus dur que le chêne, le « wengé » ou « panga-panga ». D'ailleurs, cette vaste pièce a servi durant quelques années de salle des fêtes, où ont été donnés des

bals. On note aussi une curiosité : un petit œil-de-bœuf ouvert à hauteur d'homme, dans le mur du fond : il servait à l'institutrice pour surveiller depuis sa classe les élèves en récréation dans la cour. Mais le plus étonnant est sans doute le plafond.

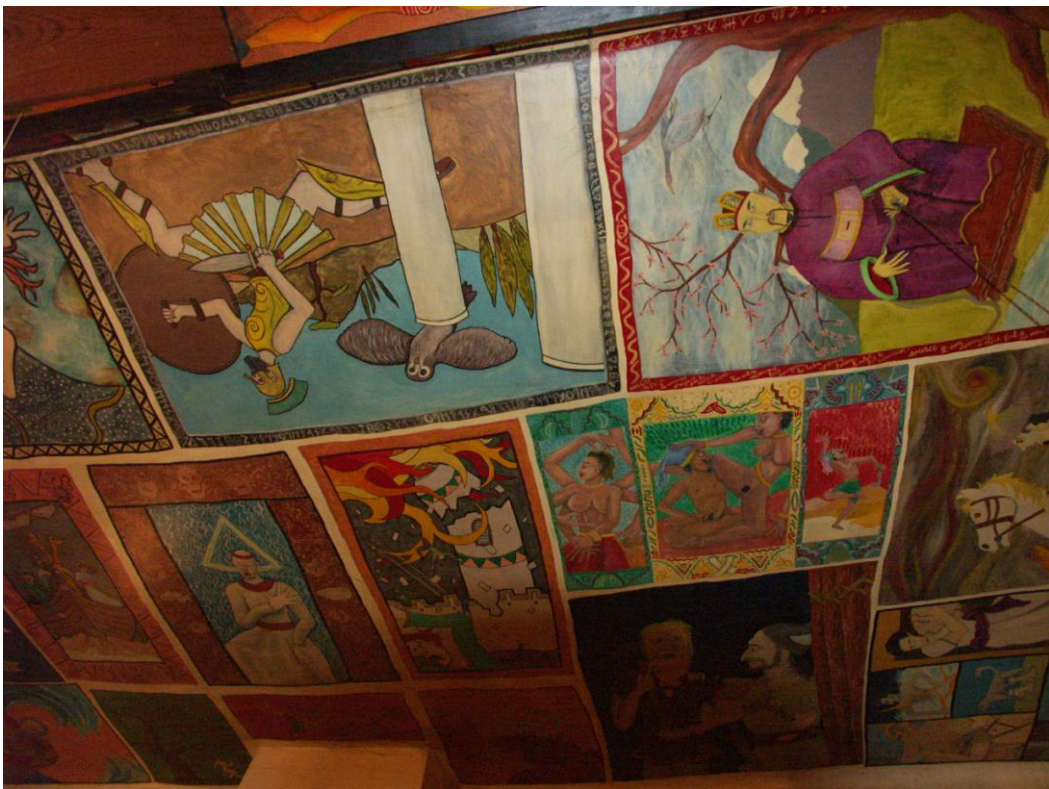


Vue d'ensemble de la salle. Remarquer, à droite de la cheminée, l'œil-de-bœuf, et devant, l'une des lampes en forme de globe qui éclairait jadis la salle de classe.

En effet, la Lune et les Feux a reçu depuis sa fondation des hôtes de marque. Parmi eux un artiste peintre, Laurent DUPONT, a eu l'idée de décorer l'ensemble du plafond de peintures aux vives couleurs. Il a réalisé ces peintures entre 1993 et 2000. Leur style, tout à fait original, s'apparente à celui des peintres contemporains dits « naïfs ». Les sujets, très variés, sont d'inspiration aussi bien historique que religieuse ou exotique. L'inauguration officielle a eu lieu le 1^{er} Janvier 1999. Pour les hôtes de M. Laballe, la visite de cette salle est un moment marquant de leur passage à Villechauve.



En bas à gauche, la chute de l'homme que tente de retenir la foule pourrait être celle de l'humanité tout entière si elle ne parvient à maîtriser la course au progrès illustrée par la peinture de droite, où l'on reconnaît un astronaute dans son scaphandre spatial.



Ici sont évoqués - entre autres - des sujets de l'Antiquité grecque et chinoise.

LES NUMÉROS UTILES



LES URGENCES

Allo enfance maltraitée	119
Centre Hospitalier de Vendôme	02 54 23 33 33
Centre Hospitalier de Blois	02 54 55 66 33
EDF (dépannage)	0810 333 041
GDF (dépannage)	0810 412 441
Gendarmerie Saint-Amand	02 54 82 36 90
Gendarmerie / police	17
Pompiers	18
SAMU	15
Sida info service	0800 840 800
SOS drogue alcool tabac info service	0800 23 13 13

LES TRANSPORTS



Ambulances Porcher – Nourray-St Amand	02 54 77 02 37
Ambulances Breteau – St Amand	02 54 77 28 00
Taxis Breteau – La Noue du Mas	02 54 82 93 47

NOS ARTISANS



Christian AUBERT Menuiserie	02 54 82 82 48
Christian CHÉREAU Travaux forestiers	02 54 80 30 17
Jean-Paul CHÉREAU Travaux agricoles	02 54 80 30 74
Alain LAJOUX Maçonnerie	02 54 82 88 34
Pierre LANDIER Parcs et jardins	02 54 80 33 45
Michel HEMME Travaux agricoles	02 54 80 34 88
Michel MARTIN Apiculture	02 54 80 33 39

SANTÉ à Saint-Amand-Longpré



Chirurgien-dentiste : Dutilleul Antoine	02 54 82 93 20
Infirmières : Figueredo Françoise	02 54 82 89 31
Médecin : Soret Daniel	02 54 82 80 35
Orthophoniste : Corian Aline	02 54 82 97 40
Pharmacie : Labarre Martine	02 54 82 80 11

Adresses essentielles à Saint-Amand-Longpré

La Poste : 8 rue Jules Ferry	02 54 82 80 74
Collège Honoré de Balzac : 9 rue René Descartes	02 54 82 80 50
École maternelle : rue des Écoles	02 54 82 86 46
École primaire : rue Jules Ferry	02 54 82 86 70
Mairie : 18 rue Jules Ferry	02 54 82 83 74
Maison de retraite : 34 rue Jules Ferry	02 54 82 80 63
Trésorerie : 16 rue Ronsard	02 54 82 80 43

Nos élus et notre personnel communal

Composition du Conseil Municipal

- **M. le Maire** : M. LAJOUX Alain, artisan maçon

- **MM. les Adjoints** :
 - M. DARJO Alain, enseignant-chercheur retraité
 - M. CHÉREAU Christian, entrepreneur forestier
 - M. CHÉREAU Jean-Paul, agriculteur

- **Mmes et MM. les Conseillers** :
 - M. BOTTIER André, conducteur de travaux retraité
 - M. CHEVALLIER Jean-Claude, technicien
 - M. GIRAULT Gilles, technicien
 - Mme MORON Jocelyne, aide-comptable
 - Mme POIRIER Gilberte, agricultrice retraitée
 - Mme PROUST Séverine, employée commerciale

Les Employés Communaux :

Nos employés communaux forment une équipe soudée, chacun tenant son rôle en harmonie avec celui des autres. Eu égard aux besoins mais aussi aux ressources de la Commune, ils n'occupent que des postes à temps partiel. Mais ce temps est utilisé au mieux, et les tâches sont menées avec efficacité.



De gauche à droite : Mme Herlin, Mme Lenglé, Mme Richet, M. Pinard.

Mme Boiron-Richet Lucile (Rédacteur)



Mme Richet assure avec compétence l'ensemble des tâches de secrétariat nécessaires au bon fonctionnement de la Commune, tant dans les relations avec l'Administration ou bien les fournisseurs que dans les services rendus aux habitants de Villechauve. Qu'il s'agisse d'un simple renseignement, ou du montage d'un dossier administratif, on peut compter sur un accueil aussi souriant qu'efficace.

M. Pinard Laurent (Agent technique communal)



M. Pinard est chargé principalement de l'entretien des espaces verts et de la voirie sur l'ensemble du territoire communal. Les haies taillées « au carré », les parterres fleuris dès le printemps, les voies désherbées et nettoyées, c'est à son travail méticuleux qu'on les doit. On peut aussi compter sur son savoir-faire pour l'entretien technique des locaux municipaux.

Mme Lenglé Marie-Laure (Agent d'entretien communal)



Mme Lenglé effectue le nettoyage des locaux de la Mairie, de l'Agence postale et de la salle communale, du sol au plafond, en passant par tout le mobilier. Souvent utilisée, la salle polyvalente nécessite un entretien régulier, réclamant un travail soigné. Lorsqu'on pénètre dans cette salle après le passage de Mme Lenglé, le plancher brille et la propreté règne sur les murs et les fenêtres. Les premiers à en bénéficier sont les enfants qui viennent s'ébattre lors des fêtes ou des séances de l'Ecole de cirque.

Mme Herlin Nicole (Agent administratif communal)



Mme Herlin assure le fonctionnement de l'Agence postale de Villechauve. Trois fois par semaine, elle accueille à son guichet les usagers qui apprécient de pouvoir bénéficier des services de la Poste dans leur propre commune. Au-delà du service postal, Mme Herlin contribue par son accueil chaleureux à animer le cœur du village.

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie : place Louis Surgé, 41310 Villechauve

Tél.-fax : 02 54 80 30 46

E-mail : commune.villechauve@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat : lundi et jeudi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Agence postale : place de la Mairie, 41310 Villechauve

Horaires d'ouverture : lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h.

Permanence à la Mairie

Une permanence est ouverte le samedi de 10h30 à 12h, pour les demandes de pièces administratives courantes (cartes d'identités, passeports, cartes grises...), à l'intention

des personnes ne pouvant pas se présenter au secrétariat aux heures d'ouvertures habituelles. Un conseiller municipal vous reçoit pour vous fournir les formulaires administratifs ou transmettre votre demande au secrétariat. Il est là aussi pour vous informer sur la vie municipale et recueillir vos demandes ou suggestions personnelles.

Tarifs de location de la salle polyvalente

Les tarifs varient selon les périodes de l'année.

Périodes :

Été : de Pâques (inclus) à la Toussaint.

Hiver : de la Toussaint (inclus) à Pâques

	Habitants de la Commune	Hors Commune
Réunion ou Vin d'honneur	60 € (l'été) 80 € (l'hiver)	
Location journée	100 € (l'été) 130 € (l'hiver)	140 € (l'été) 170 € (l'hiver)
Journée supplémentaire	60 € (l'été) 80 € (l'hiver)	80 € (l'été) 100 € (l'hiver)
Caution	150 €	200 €

De nouvelles tables équipent désormais la salle polyvalente. Avec un plateau en polypropylène moulé et renforcé, elles sont légères et aisément maniables.

LES RÉALISATIONS 2008

La municipalité a réalisé différents travaux et mené différentes actions au cours de la dernière année :

Aménagements de voies et d'accès :

- Remplacement de panneaux de signalisation routière
- Elargissement de l'entrée du cimetière et remplacement de la porte

Rénovation du plan cadastral napoléonien

Réhabilitation et aménagement du Plan d'eau :

- Réfection des passerelles, des bancs et des sols
- Remplacement des poubelles et du panneau d'affichage
- Installation de tables et de bancs sous le préau

Actions sociales

Cette année, 53 colis de Noël ont été distribués aux personnes âgées de plus de 65 ans inscrites sur les listes électorales. De plus, 45 colis ont été donnés aux enfants scolarisés, au cours d'un goûter qui s'est déroulé dans la salle

polyvalente. Cette action est financée par le CCAS de la Commune dont le président est M. Le Maire.



Madame Proust assiste le Père Noël dans la distribution des colis aux enfants.



Des tout-petits aux plus grands, les enfants sont ravis de poser autour du Père Noël.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2009 :

Prévisions de dépenses pour travaux

Parmi les dépenses d'investissement qui vont être engagées en 2009, figurent en priorité la réfection du toit de l'église et la réhabilitation du logement communal situé rue Pasteur. Cette réhabilitation nécessaire se fera en tirant un profit maximum de l'espace offert par le bâtiment. Cela permettra d'aménager 2 appartements de type F3 en remplacement du logement ancien.

La réhabilitation sera en partie financée par des subventions mais nécessitera de contracter un emprunt. Le remboursement de l'emprunt sera couvert en grande partie - sinon en totalité - par les loyers versés par les futurs occupants.

Ces dépenses lourdes et incontournables s'ajoutent à un renchérissement des dépenses de fonctionnement, lui-même inhérent à l'augmentation du prix des services et des fournitures. La conséquence est que l'équilibre de notre budget nécessitera une augmentation modérée des taux des taxes locales, lesquels sont restés inchangés depuis 6 ans.

ÉTAT CIVIL



Les familles des Villacalvitiens s'agrandissent :

- Le 8 Février 2008 : Clara FOREAU
- Le 28 Février 2008 : Capucine RAVART
- Le 2 Juin 2008 : Pablo LUNAI-ROBIN
- Le 02 Juillet 2008 : Evan BERTIN
- Le 23 Juillet 2008 : Tristan THORIN
- Le 3 Novembre 2008 : Florian PILON

Félicitations aux jeunes parents !



Se sont unis par le mariage :

- Le 13 Mars 2008 : Didier FOUQUET et Sophie SURGÉ

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés !



Nous ont quittés :

- Le 4 Janvier 2008 : Edgard JUMER
- Le 27 Mars 2008 : Jacques DUVAUCHELLE
- Le 9 Juin 2008 : Elisabeth LABALLE née SUTTER
- Le 11 Août 2008 : Yvonne GANDON née GARNIER

Sincères condoléances aux familles.

LA JEUNESSE A VILLECHAUVE

Parrainage civil

Le 12 Juillet 2008, en la Mairie de Villechauve, M. Bruno CHENOT et Mme Anne COLLIN, demeurant au lieu-dit Les Herries ont donné officiellement à leur fille Camille un parrain et une marraine civils : M. Michel COLLIN et Madame Isabelle HY. L'acte de parrainage a été dûment enregistré par la Commune.



La Marraine et le Parrain sont fiers de leur Filleule présentée au Maire par son père.



La jeune Citoyenne est un peu intimidée mais garde malgré tout le sourire...

Fête d'Halloween

Le 29 Octobre dernier, les rues de Villechauve ont connu une joyeuse animation : les enfants portant des déguisements de sorcières, de diabolins ou de héros modernes ont sonné aux portes des maisons, dans l'espoir d'obtenir des friandises. Leur récolte ne les a pas déçus.



Les enfants se pressent au seuil de la maison attirés par les figurines posées sur le rebord de la fenêtre.



Les habitants du Bourg sont ravis de cette visite des enfants et ont préparé de quoi remplir leurs sacs à bonbons.

Ensuite la fête a continué à l'abri de la salle polyvalente, en compagnie des papas et des mamans qui ont servi un goûter à base de crêpes, de gâteaux et de boissons aux couleurs parfois étranges.



Ayant déposé leurs chapeaux de sorcières, les mamans s'affairent à servir le goûter.



Assis au milieu d'un décor très suggestif, les enfants marquent une courte pause-photo.

NOS ASSOCIATIONS

Le Comité des Fêtes

L'animation de la commune est l'affaire de tous, venez rejoindre le Comité des Fêtes. Les idées nouvelles y seront chaleureusement accueillies, en particulier des festivités impliquant la participation de la jeunesse.

Toute personne intéressée peut contacter le Président M. Pierre LANDIER au 02 54 80 33 45 ou Mme Poirier au 02 54 80 38 38

En 2008 se sont tenus :

- **Au plan d'eau, une brocante à laquelle ont participé de nombreux exposants et qui a attiré de nombreux visiteurs.**
- **Dans la salle polyvalente, un concours de belote.**

Le 31 Janvier 2009, la traditionnelle galette des Rois a été offerte aux Anciens du village, réunis dans la salle des fêtes.



Pierre Landier remplit les verres des invités heureux de se retrouver une fois de plus...



Les membres du Comité dégustent à leur tour une part de bonne galette ...

Amicale des Loisirs du 3^e Âge

Dans cette amicale fondée en 1982, se réunissent une quinzaine de personnes venant de Villechauve et des communes avoisinantes (Authon, Neuville et Villeporcher). Les réunions ont lieu tous les 15 jours pour jouer à la belote, à la manille, ou encore à la chouine.

Chaque année sont organisés des repas auxquels les membres de l'Amicale font participer leurs familles et leurs amis.



Monsieur le Maire Alain Lajoux participait au repas du mois de Juin 2008



A gauche, face à Mme Poirier, se tenait Mme Gandon qui nous a quittés depuis ...

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à Mme Gilberte Poirier, présidente de l'Amicale, au 02 54 82 30 30.

La Société de Chasse



La société de chasse de Villechauve dite « l'Amicale des Chasseurs » est la société la plus ancienne de la commune, elle existe depuis plus de quarante ans. Elle réunit actuellement une quinzaine de membres.

En 2008, l'amicale a organisé au mois de Mai un repas avec au menu les chevreuils tués lors des battues (*des photos prises lors de ce repas ont été publiées dans le bulletin municipal de 2008*). Les bénéfices obtenus permettent de rémunérer les propriétaires des terres et d'organiser des lâchers de faisans pour les chasseurs. Un autre repas avec au menu une plantureuse choucroute s'est tenu en Octobre 2008. Il a réuni plus de 120 personnes.

On attend avec impatience le prochain repas au printemps 2009 !

Pour tous renseignements, veuillez contacter M. Chéreau Christian, président de l'amicale, au 02 54 80 30 17.

Le Club d'Animation du Plan d'Eau

Cette association gère la pêche et l'entretien du plan d'eau. Elle est composée des Conseillers municipaux et de cinq membres extérieurs au Conseil municipal. Le Bureau a été renouvelé en Avril 2008, pour 3 ans :

- Président : Christian CHÉREAU
- Vice-Présidente : Jocelyne MORON
- Secrétaire : Jean-Claude CHEVALLIER
- Secrétaire-adjoint : Jacques LOYAU
- Trésorier : André BOTTIER
- Trésorier-adjoint : Jacques LOYAU

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le Président, au 02 54 80 30 17 ou la Vice-Présidente, au 02 54 89 38 78.

Le Club a pris en main la réhabilitation du plan d'eau, avec le soutien de la Commune, qui a financé l'acquisition de mobilier et de matériaux pour la réparation du mobilier existant et des passerelles. Le montage en a été effectué par les membres du Club eux-mêmes, qui ont également procédé au débroussaillage de l'île et de la berge de la Brenne. Le gros matériel a été prêté par M. Lajoux.



Devant le tracto-pelle, MM Bottier, Girault, Mme Moron, MM Darjo, Chéreau, Chéry, Chevallier, Lajoux et Moron.

A l'occasion de la Fête Nationale de Juillet 2008, ***un tir de feu d'artifice*** offert par la Municipalité a pu ainsi se dérouler aux abords du plan d'eau, après une retraite aux flambeaux partie de la Mairie. Les enfants de Villechauve

portaient les lampions qu'ils avaient confectionnés eux-mêmes, sous la direction des Mamans. Le feu d'artifice était précédé d'un repas communal et suivi d'un bal, organisés par le club du plan d'eau.

L'étang a été empoissonné en Novembre 2008. La pêche sera ouverte à partir du 1^{er} Mai 2009.

Comme en 2008, une marche sera organisée cette année au printemps : un circuit champêtre qui démarre au Plan d'eau et s'y termine.

La Maison des Acrobates

Sarah Beauchesne et Philippe Girier animent un atelier d'acrobaties, une mini-école du cirque, dans la salle polyvalente mise à disposition par la Municipalité. Quatorze enfants, divisés en deux groupes (l'un débutant, l'autre plus avancé), s'initient aux acrobaties (travail au sol, roulades, roues, poiriers, roulades à deux). Ils jonglent, jouent les équilibristes sur fil, et bâtissent de véritables pyramides humaines.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Sarah Beauchesne et Philippe Girier au 02 54 82 88 09.

En fin d'année scolaire, les parents ont été conviés à une démonstration suivie d'une remise de diplômes dont les enfants ne sont pas peu fiers...



Une jolie roulade à travers les cerceaux, sous le regard discipliné des autres enfants...



Une jeune acrobate brandit son diplôme et exulte face aux spectateurs !

Association MULTIPLES SERVICES HANDICAP

Cette association (régie par la loi de 1901) propose ses services aux Handicapés et aux incapables Majeurs pour les aider à faire valoir leurs droits, à exercer des recours auprès des Autorités judiciaires et administratives. Elle propose aussi son aide pour l'insertion dans la vie économique et sociale.

Pour tout renseignement, s'adresser à M. André BOTTIER, 24 rue des Chauves 41310 Villechauve, tél. 02 54 80 39 18.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

TITRE	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Perception	M. Chéreau J.P. Mme Moron	M. Chéreau C. M. Girault
Collège	M. Chéreau JP. Mme Moron	M. Chéreau C. M. Girault
A.E.P. Assainissement	M. Lajoux Mme Moron	M. Surgé
SICTOM	M. Darjo	M. Chevallier
Syndicat mixte Pays Vendômois	M. Darjo	M. Chevallier
SIDELC	M. Girault	M. Chevallier
Communauté de Communes Beauce et Gâtine	M. Lajoux M. Darjo	M. Bottier M. Chevallier
Syndicat scolaire	Mme Proust	M. Girault

Le SIDELC (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité du Loir & Cher)

L'organisation du service public de distribution d'électricité est confié aux collectivités locales. La quasi-totalité des communes ont transféré leur compétence dans ce domaine à de grands syndicats intercommunaux. Pour nous, c'est le SIDELC qui assure donc le service public de distribution d'électricité pour les communes de notre département.

En 1993, le SIDELC, a confié l'exploitation de son réseau de distribution moyenne et basse tension au concessionnaire ERDF (Electricité Réseau Distribution France) et a défini avec lui les règles du service public à travers un *cahier des charges de concession*, d'une durée de 30 ans.

Le SIDELC est un *investisseur institutionnel*, pour le renforcement, l'extension, la sécurisation et l'effacement coordonné du réseau de distribution publique d'électricité : cela représente pour 2007 près de 11 millions d'euros de travaux.

Le SIDELC est géré par un Comité syndical de 58 délégués issus des cantons ruraux et des conseils municipaux urbains. Ce comité est actuellement présidé par Monsieur Michel TROTIGNON.

Le Syndicat Mixte du Pays Vendômois

Il est présidé depuis le 28 Avril 2008 par M. Maurice Leroy, par ailleurs Président du Conseil général de Loir-et-Cher. Les 8 présidents de Communautés de Communes membres du Syndicat ont été élus aux postes de vice-présidents.

Le rôle de ce syndicat est de servir d'intermédiaire entre les Communautés de Communes ou les Communes elles-mêmes pour obtenir des fonds en provenance du Département, de la Région, de l'Etat et d'organismes européens. Ces fonds sont attribués sur la base de programmes précis.

Quatre programmes se sont terminés en 2008 :

- Le 2eme contrat régional de pays (2004-2008) pour les équipements de services à la population et de développement agricole, économique et touristique (6 462 000 euros de subventions ont été versées par la Région).
- Le programme Leader+ (2002-2008) : fonds européens dédiés aux technologies de l'information et de la communication et des nouveaux savoir-faire : 1 836 000 €.
- Le programme Pôle d'Excellence Rurale (PER) (2006-2008) avec le Pays Beauce Val de Loire, pour le développement de filières de proximité d'énergies renouvelables (bois-paille-biométhanisation) : 964 000 € de l'Etat pour soutenir des projets de développement durable.
- Le programme Prospective Emploi en Vendômois (2005-2008) issu d'un appel à projet de la direction départementale du travail pour le partage d'informations par les 8 communautés de communes et l'anticipation des évolutions des emplois (396 000 €).

Le fonctionnement du Syndicat nécessite une contribution financière annuelle : elle a été fixée pour les 3 prochaines années à 0,50 € par habitant pour les Communes et à 1 € par habitant pour les Communautés de Communes.

Le SICTOM Montoire–La Chartre (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) :



Madame Hupenoire-Bonhomme en a été réélue présidente en 2008 pour une durée de 6 ans. Elle remercie les participants au tri sélectif qui permet d'économiser des matières premières et d'augmenter les recettes versées par les entreprises de recyclage.

Les chiffres du tri en 2007 (en moyenne par habitant) :

- 218 kg d'ordures ménagères (bacs verts)
- 29 kg de journaux et cartonnettes
- 60 kg de verres ménagers

Les apports en déchetteries ont augmenté de 6% par rapport à 2006.

Après un jour férié dans la semaine, tous les ramassages sont systématiquement effectués le lendemain du jour habituel.

Nous vous rappelons ici les jours et horaires d'ouverture des déchetteries de Montoire et Prunay-Cassereau. Pensez à vous munir de votre carte d'accès aux déchetteries (La demander en mairie si vous n'en possédez pas).

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Montoire	8h – 12h	9h – 12h	8h – 12h	9h – 12h	8h – 12h	8h – 12h

	14h – 18h		14h – 18h			14h – 18h
Prunay – Cassereau			9h – 12h			9h – 12h
					14h – 17h	

Attention : Les portes d'accès aux déchetteries sont fermées dix minutes avant l'heure de fermeture afin de permettre au gardien l'entretien des lieux !
Quelques rappels concernant le tri sélectif : les produits recyclables sont à jeter en vrac et vides !

Poubelle à couvercle jaune	Poubelle à couvercle vert	Bac à carton / journaux
Bouteilles d'eau Bouteilles de lait Bouteilles d'huile Cubiteiners Aérosols Boîtes de conserves Bidons en métal Cannettes métalliques Contenants de produits ménagers ou de toilette Briques alimentaires	Ordures ménagères Boîtes contenant des restes Suremballages plastifiés Sacs en plastique Films en plastique Enveloppes Papiers salis Pots de produits laitiers Barquettes en polystyrène Couches-culottes Bouchons ; capsules... Tout ce dont on doute...	Magazines Papier Journaux Boîtes et suremballages en carton Prospectus
		Bac à verre
		Bouteilles en verre Bocaux en verre Pots en verre



Comment réduire nos déchets ?

- ✓ Choisir les produits au détail ou en vrac
- ✓ Préférer les sacs réutilisables
- ✓ Réduire le gaspillage du papier en indiquant « stop pub » sur la boîte aux lettres
- ✓ Privilégier les éco-recharges
- ✓ Fabriquer son compost avec les déchets ménagers putrescibles et déchets verts du jardin

Le compostage :

Vous pouvez acquérir un composteur au prix de 25 € ; il sera livré avec un guide du compostage. Renseignez-vous auprès du SICTOM ou de votre mairie.

SICTOM

BP 38

41800 MONTAIGNE-sur-le-LOIR

% 02 54 85 00 11

E-mail : sictom.montoire@wanadoo.fr

Site internet : www.sictom-montoire.net

Collecte des aiguilles

Cette collecte, destinée uniquement aux particuliers, connaît un usage en forte hausse. Le planning de collecte pour l'année 2009 est affiché en mairie.

Collecte des piles et consommables de bureautique

Les piles sont à rapporter dans les magasins (grandes surfaces), dans les mairies du SICTOM et en déchetteries. Les cartouches d'encre et toners usagés peuvent être déposés dans les mairies et déchetteries du SICTOM.

Collecte des déchets électriques et électroniques : mise en place en 2009

Le Sictom va d'abord mettre en place un système de collecte dans les déchetteries les plus importantes (Montoire, La Chartre). Ainsi, nos appareils usagés (TV, réfrigérateurs, cafetières électriques, etc.) seront valorisés et recyclés.

Financement des frais de fonctionnement et d'investissement

Pour l'année 2009, la participation des communes bénéficiant d'une seule collecte hebdomadaire sera de 72.80 € par habitant, soit une augmentation de 5.50 % par rapport au tarif 2008.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET SOCIAUX

MISSION LOCALE DU VENDÔMOIS

Pour tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire,
un accompagnement individualisé peut vous être proposé pour vous apporter selon votre niveau, vos besoins vos difficultés des réponses sur :

- Choisir un métier, élaborer un projet professionnel,
- Se former pour entrer dans la vie active,
- Se loger, se déplacer, trouver des solutions financières
- Chercher et trouver un emploi en participant à l'atelier **Dynamic'Emploi**,
(ouvert le Mardi de 9 h à 12 h et le Jeudi de 14 h à 17 h)
- Réaliser un CV et rédiger une lettre de motivation avec l'Atelier collectif

Vous souhaitez nous rencontrer ? Contactez-nous pour fixer un rendez-vous :

du lundi au vendredi : 9 h – 12 h 30 et 13 h 30 – 17 h 30

au 02 54 77 14 87

La Mission Locale assure également des permanences :

LIEU	JOUR et HORAIRES	Tél. pour rendez-vous
LA GARE à Mondoubleau	Lundi de 14 h à 17 h 30	02 54 80 85 80
Mairie de St Amand-Longpré	Vendredi semaines impaires de 14 h à 17h 30	02 54 77 14 87

Mairie de Selommès	Vendredi semaines paires de 9 h 30 à 12 h	02 54 23 81 03
Médiathèque de Fréteval	Mercredi de 14 h 30 à 17 h 30	02 54 82 74 91
Maison de l'Emploi des Métiers et de la formation de Montoire	Jeudi de 14 h à 17h 30	02 54 23 74 46

Pour les Entreprises, un service ajusté à vos besoins :

- Analyse des besoins de main-d'œuvre et aide au recrutement
- Information sur les mesures d'aide à l'emploi
- Suivi des jeunes en emploi

La VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

La VAE est un droit individuel à faire reconnaître officiellement les compétences acquises au cours de son expérience, par un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification d'une branche professionnelle. Elle constitue une véritable reconnaissance des compétences et des savoir-faire acquis par l'expérience professionnelle ou bénévole. Elle peut faciliter ou sécuriser un projet de mobilité, de réorientation ou de promotion professionnelle.

Vous devez justifier d'une expérience d'un minimum de trois ans dans une activité en rapport direct avec le diplôme souhaité. Cette expérience peut avoir été acquise à temps complet, à temps partiel ou de façon discontinue. Il n'y a pas de limite d'âge pour engager une démarche de VAE. Toute personne remplissant les conditions d'expérience nécessaires est concernée, qu'elle soit salariée, demandeur d'emploi, travailleur indépendant ou bénévole au sein d'une association.

Point Relais Conseil en Validation des Acquis de l'Expérience

Téléphonez au secrétariat pour vous inscrire à une réunion d'information collective suivie d'une prise de rendez-vous pour un entretien individuel

Mission Locale du Vendômois

7 rue du XXème Chasseur

41100 Vendôme

Tél. 02 54 77 05 52

E-mail : Prc-vae.vendome@wanadoo.fr

Amélioration de l'habitat

Vous êtes propriétaire d'un logement (occupant ou bailleur), vous souhaitez réaliser des travaux (accessibilité, adaptation intérieure et extérieure, mise aux normes, isolation, chauffage, raccordement aux réseaux...), vous pouvez bénéficier d'aides financières sous certaines conditions. Le PACT du Loir-et-Cher vous conseille et vous dirige dans le montage de votre projet :

- Conseils préalables : à la demande des propriétaires, le PACT effectue une visite conseil ou une étude de faisabilité technique et financière qui permet de guider le choix des travaux. Le propriétaire décide en connaissance de cause d'effectuer les travaux qu'il peut budgétiser.

Depuis 2007, le Conseil Général prend en charge les frais de visite pour les personnes âgées ou handicapées éligibles aux aides de l'ANAH qui souhaitent réaliser des travaux d'adaptation de leur logement.

- Assistance administrative : le CDAHR-PACT recherche toutes les aides financières possibles pour faciliter la réalisation de travaux et se charge de l'établissement des dossiers de financement.

Renseignez-vous auprès de :

Pour les propriétaires occupants : **02 54 55 51 18**

Pour les propriétaires de logements locatifs: **02 54 55 51 17**

PACT de Loir-et-Cher

27 rue Robert Nau 41000 Blois

LA MSA de Touraine

Deuxième régime de sécurité sociale, la Mutualité Sociale Agricole assure une mission de service public par la gestion de la protection sociale de la population agricole. Elus par les assurés agricoles, les **délégués cantonaux** assurent une relation privilégiée avec les services de la MSA. Organisés au sein de 45 comités cantonaux, ils sont à l'écoute des assurés agricoles et participent à l'animation de la vie locale. Voici les délégués du Comité cantonal de St Amand habitant des communes proches :

Commune	Délégué(e)s	Téléphone
AUTHON	Yves BERTHIER Bernard FOUSSEAU	02 54 80 30 10 02 54 80 33 35
ST GOURGON	Annette HAUGAZEAU Joël SALMON Philippe TONDEREAU	02 54 82 86 08 08 77 91 17 65 02 54 82 81 73
PRUNAY-CASSEREAU	Philippe MOTHERON Sophie PILON	02 54 85 08 70 09 62 06 83 99
ST AMAND-LONGPRÉ	Stéphane GENTIL	02 54 82 98 41

!! Recours au médicament : « A prendre à bon escient » !!

Le médicament n'est pas un produit comme les autres

Tout médicament efficace est potentiellement dangereux. Il peut provoquer des effets indésirables et des interactions nuisibles avec d'autres médicaments. Certains médicaments comme les antibiotiques peuvent créer des résistances bactériennes et d'autres, comme les somnifères, peuvent créer des dépendances.

Parler des médicaments avec son médecin et son pharmacien

- Indiquer à son médecin, à chaque consultation, tous les médicaments pris, prescrits ou non
- Signaler tout nouvel ennui de santé au médecin ou au pharmacien car il peut résulter de la prise d'un médicament
- Faire le point régulièrement avec son médecin sur son traitement

Le médicament, un ami qui vous veut du bien...si vous le prenez bien

Pour que le traitement médicamenteux soit efficace et afin d'éviter une rechute ou une aggravation de la maladie, il faut :

- *Suivre son ordonnance en respectant les posologies et la durée du traitement*
- *Prendre connaissance du rôle de chacun des médicaments prescrits*
- *Eviter l'utilisation de médicaments sans prescription médicale (automédication)*

L'ADMR Loir-et-Cher : des solutions pour vous simplifier la vie

L'aide aux familles

L'ADMR met à votre service un personnel qualifié : Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale ou Auxiliaire familiale en cas de difficultés liées à des événements divers : grossesse difficile, décès, hospitalisation, problèmes sociaux. Prise en charge des enfants, aide aux tâches quotidiennes, aide morale sont les missions qu'elles mettront en œuvre pour vous soutenir.

Tél. 02 54 56 28 15

L'aide aux personnes âgées à domicile

Tâches ménagères, aide à la toilette, garde à domicile de jour et de nuit : l'ADMR dispose d'une large palette de services.

Tél. 02 54 85 17 13

L'aide aux personnes Handicapées

L'ADMR intervient auprès des personnes handicapées à la suite d'un accident ou d'une maladie évolutive pour leur permettre de rester ou revenir à leur domicile. L'ADMR soutient les parents d'enfants handicapés en les accompagnant dans diverses activités. Des auxiliaires de vie apportent une aide pour les actes essentiels de la vie quotidienne : lever, coucher, toilette, préparation et prise des repas.

Tél. 02 54 85 17 13

Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Un infirmier coordinateur prend en compte vos besoins et des aides soignantes diplômées assurent les actes quotidiens liés à votre état de santé (toilette, lever, surveillance de l'état général, ...) à votre domicile.

Tél. 02 54 72 60 55

De plus, l' Association locale ADMR Entre Loir et Loire vous propose une série de services pour faciliter la vie domestique et sociale :

La livraison de repas

Ce service s'adresse 7 jours sur 7 à toute personne âgée ou handicapée. La livraison est assurée au moyen d'une camionnette réfrigérée.

Tél. 02 54 82 87 61

Le transport accompagné

L'ADMR propose une aide aux déplacements, un accompagnement pour faire les courses, les démarches administratives ou bien les visites et les promenades

Tél. 06 77 07 27 25

Travaux à domicile

L'ADMR peut faire pour vous de petits travaux d'entretien, de bricolage, de jardinage.

Tél. 06 77 07 27 25

Le Recensement et la journée d'appel de Préparation à la Défense

Dans les trois mois qui suivent leur 16ème anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile (ou au consulat s'ils résident à l'étranger).

Cette démarche obligatoire s'insère dans **le parcours de citoyenneté** qui comprend, outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD).

Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD). Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).



Pour tout renseignement, veuillez contacter :
votre mairie au **02 54 80 30 46**
ou le Centre du Service National de Tours au **02 47 77 21 71**
E-mail : csn-trs@dsn.sga.defense.gouv.fr.

Le conciliateur de Justice



Les conciliateurs de Justice ont pour mission d'offrir une alternative amiable à une solution contentieuse des conflits. Ils assurent des permanences dans tous les Cantons du Département, ainsi qu'au Tribunal d'Instance et à la Maison de la Justice et du Droit de Blois.

Ils assurent une mission de service public. Ils sont assermentés, disponibles, volontaires et bénévoles.

Leur action peut intervenir dans le cadre de conflits tels que :

- les troubles de voisinage
- les litiges entre commerçants artisans et leurs clients
- les différends entre locataires et propriétaires
- les différends issus du droit de propriété
- les désaccords suite aux transactions entre vendeur et acheteur
- etc...

En pratique, c'est au Tribunal d'Instance ou à la Mairie qu'il faut s'adresser pour connaître le lieu des permanences. Il est possible, à tout moment, de contacter la Permanence des Conciliateurs de Justice en appelant :

Tél : 02 54 56 26 62
(si nécessaire, laisser un message)
ou en envoyant un e-mail : conciljustice41@wanadoo.fr